

**PAR COURRIEL**

Québec, le 27 mars 2026



**Numéro de dossier : 2603037-522**

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 17 mars 2026 visant à obtenir copie de la liste des organisations qui ont reçu le financement mentionné dans [ce communiqué](#) (plus de 8 M\$ à 34 partenaires culturels autochtones).

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.